

Indemnité Kilométrique Vélo au GPF SNCF

L'UNSA-Ferroviaire bientôt confortée par la LOM* ?



Paris, janvier 2019

L'**UNSA-Ferroviaire**, depuis 2015, porte seule les sujets "Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)" et "Plans de Mobilité Entreprise (PME)" auprès de la Direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) SNCF, en faveur des cheminots au statut et contractuels. À cet effet, l'**UNSA-Ferroviaire** a mis en place un réseau national de référent(e)s dans toutes les régions et entités centrales SNCF, afin d'étudier dans le détail tout le potentiel offert aux cheminots. Ce travail, réalisé de concert avec l'Ademe, le Club des Villes et Territoires Cyclables et la Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo, a permis à l'**UNSA-Ferroviaire** de présenter au DRH du GPF SNCF en 2017 un dossier exhaustif, équilibré et étayé concernant 4 thématiques :

- ✓ L'Indemnité Kilométrique Vélo ;
- ✓ Les Plans de Mobilité Entreprise ;
- ✓ Le concept BiTiBi (BikeTrainBike) Vélo/Train/Vélo pour notre clientèle (TER/TET/TGV et KEOLIS) ;
- ✓ Le retour d'image positive (sociale, sociétale et environnementale) pour notre GPF.



Par deux fois, des synthèses ont été communiquées au Président Guillaume PEPY.

L'**UNSA-Ferroviaire**, pour l'ensemble de ses travaux, s'est vu décerner au Sénat un prix "Talents du vélo 2017" et Barbara POMPILI, Présidente de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale, nous a officiellement témoigné son soutien.

Si jusqu'alors, la Direction de la SNCF s'est montrée frileuse sur le sujet, la loi pourrait bien rattraper notre Entreprise, comme nous l'annoncions en 2018 ! En effet, la Loi d'Orientation des Mobilités* (LOM) prévoyait initialement dans son article 26 que le Forfait Mobilité versé par les entreprises (qui englobe un remboursement des frais de covoiturage domicile-travail et l'Indemnité Kilométrique Vélo) soit facultatif.

Nous apprenons que Madame Élisabeth BORNE, Ministre en charge des Transports, souhaite désormais poser la question du caractère obligatoire de ce forfait. Matthieu ORPHELIN (rapporteur du volet Mobilité à l'Assemblée Nationale) indique également que la majorité allait « travailler à améliorer les dispositions du Plan Vélo en rendant le Forfait Mobilité obligatoire dans les grandes entreprises ».

Conformément à ses contributions lors des Assises de la Mobilité, l'**UNSA-Ferroviaire** ne peut qu'encourager cette démarche, qui aurait déjà dû être appliquée à « l'IKV version 1 ».

L'**UNSA-Ferroviaire** considère qu'il est nécessaire d'élargir cette impulsion à d'autres modes actifs, alternatifs à l'autosolisme ...

L'**UNSA-Ferroviaire** poursuit son action et continue d'interpeler la Direction du GPF SNCF, pour une finalité positive.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org

Trajets domicile / travail SNCF

**L'UNSA plaide l'écomobilité partagée
La SNCF doit montrer l'exemple !**



connexions
sécurisation
VLS
complémentarité
écosystème
télétravail
co-voiturage

